

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31960**

Intitulé

Chargé de projet en gestion et valorisation naturaliste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut pour la Gestion et la Protection de la Nature (IGPN) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le certifié exerce la profession de Chargé d'études ou de Chargé de mission naturaliste dans la majorité des cas ; sa fonction principale est la mise en œuvre sur le terrain de programmes ou projets de gestion des espaces et ressources, dans la perspective d'une gestion durable. Son expertise est à la fois technique et analytique, tout en faisant appel à des compétences de gestion de projet.

Le certifié est amené à exercer diverses activités :

Conduite de projets environnementaux

En support du Chef de Projet, le certifié réalise des études diverses visant la protection et la valorisation de la nature. Il est en charge de la gestion matérielle et organisationnelle des études environnementales. Il attribue les missions aux équipes de techniciens, planifie les étapes du projet et s'assure de leur bonne exécution jusqu'à leur achèvement.

Collecte d'informations et organisation de données d'un espace naturel

Le certifié réalise des diagnostics environnementaux (cartographe, répertoire à l'aide d'inventaires biocénologiques et/ou relevés terrains) permettant de prévoir sur le long terme les conséquences de l'activité humaine, et évalue la viabilité des projets et leur(s) impact(s) sur l'environnement. Il identifie une problématique pour définir un protocole d'échantillonnage adapté et un cahier des charges précis, suivis par les Techniciens Environnement qu'il est en charge d'encadrer et de guider, en vue d'une récolte pertinente des données sur le terrain.

Analyse, synthèse et préconisations

Le certifié apporte un regard critique sur les informations collectées au regard des enjeux environnementaux, du contexte réglementaire et des politiques publiques, mais également en tenant compte des intérêts financiers. Il propose des solutions et/ou recommandations de gestion adaptées afin de réduire voire supprimer les effets néfastes. Il conseille des établissements publics, des collectivités territoriales, des organismes publics de recherche, des organismes internationaux, et des entreprises.

Rédaction de rapports et dossiers ; transmission de l'information

Le certifié rédige les rapports soumis au Chef de projet et formule des recommandations, participant ainsi à la rédaction des études d'impact et des préconisations, mais aussi des plans de restauration et de gestion, ainsi que des plans de valorisation et de communication. Il assure en outre des actions de formation auprès de professionnels de l'Environnement, des autres professionnels, et du public.

Conduite de projet agro-environnemental

Dans le contexte plus spécifique de projets agricoles ou agronomiques, le certifié met en œuvre un plan de développement durable au sein d'une exploitation. Sur la base de diagnostics réalisés par ses soins, il évalue les pratiques agricoles, détermine leur impact et fait des propositions d'amélioration de celles-ci en prenant en compte la préservation du milieu et le respect des normes et réglementations environnementales.

Les compétences ou capacités évaluées pour mener à bien les activités d'Expert en Gestion et Valorisation Naturaliste sont :

Mettre en œuvre de façon autonome, la stratégie de développement de la dimension environnementale d'un établissement ou d'un organisme en proposant un processus et des dispositifs de réalisation.

Adapter un projet ou une action, en tenant compte des données recueillies dans le cadre d'enquêtes et relevés terrain, des contraintes budgétaires, des acteurs et des réglementations relatives, afin de protéger et valoriser un espace naturel.

Proposer par écrit ou à l'oral des axes de développement de dispositifs environnementaux existants afin d'améliorer les processus, en maîtrisant les stratégies relationnelles et pédagogiques, pour attirer l'adhésion des publics.

Maîtriser les techniques de collecte des informations (inventaires, observations, bagage, enquêtes, ...).

Identifier les techniques de collecte adaptées à l'étude commanditée.

Maîtriser les différents outils permettant de réaliser des relevés GPS.

Maîtriser les outils de traitement et d'analyse des données recueillies (SIG, cartographie, images satellite, ...).

Diagnostiquer l'état d'un espace naturel en évaluant et analysant les données recueillies.

Élaborer des préconisations réalistes, adaptées et acceptées par les acteurs d'un territoire.

Convaincre les acteurs de la nécessité de mettre en œuvre les préconisations formulées.

Diffuser une information et animer des actions de formation en intégrant les TICE comme outils de transmission.

Assurer des actions de formation et d'information en gestion et valorisation naturaliste à destination du public.

Maîtriser les techniques de rédaction d'un rapport, les conclusions d'une étude, de manière synthétique et pertinente.

Maîtriser les techniques de présentation d'informations au moyen de cartographies.

Évaluer les pratiques agricoles et déterminer leur impact en utilisant la réglementation afin de faire des propositions visant à concilier les objectifs de production et de préservation de l'Environnement.

Accompagner la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques sur un plan technique, législatif et financier.

Jouer le rôle de médiateur entre les différents partenaires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Expert en Gestion et Valorisation Naturaliste exerce ses activités dans les structures suivantes :

Bureaux d'études et sociétés de services et conseil en environnement (SSCE) (les bureaux d'études sont de tailles variables tandis que SSCE, sont généralement de taille plus modeste)

Établissements publics et services déconcentrés de l'État liés à l'environnement (DREAL, DRIEE, Conservatoire du littoral, ONF, DDT, etc. ; ils sont de tailles variables en fonction du niveau et du rattachement territorial où elles se situent)

Organismes de recherche et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement (publics ou de type ONG, ces organismes sont généralement de taille conséquente : Ifremer, Inra, WWF, etc.)

Divisions développement durable d'entreprises (généralement dans des entreprises de grande taille pour des fonctions apparentées à celles de Chargé d'études, Chargé de mission ou Chef de projet ; à cette catégorie d'employeurs s'ajoutent certains pôles de compétitivité en lien avec l'environnement : Pôle Mer Méditerranée, Hydreos, DREAM Eau et Milieux, etc.)

Associations (généralement modestes par leurs effectifs, ces associations œuvrent habituellement au niveau local)

Structures spécialisées dans le domaine de l'agriculture, de l'agronomie ou de l'aménagement paysager (structures de petite à moyenne taille : fermes pédagogiques, jardins paysagers, jardins agricoles, structures agricoles)

Chargé d'études, Chargé de mission, ou encore Expert en Gestion et Valorisation Naturaliste, Expert en Environnement, Expert Naturaliste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1204 : Protection du patrimoine naturel

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Unités d'enseignement pratique :

- UE 1 : Montage et management de projets environnementaux
- UE 2 : Projets : TIC, site internet
- UE 3 : Action de promotion de la profession et de la formation
- UE 4 : Bureau d'études
- UE 5 : Projet tutoré : cycle de conférences

Unités d'enseignement professionnel :

- UE 1 : Activités associatives
- UE 2 : Stages professionnels

Unités d'enseignement de spécialité :

- UE 1 : Expertise naturaliste :
 - Inventaires biocénétiques
 - Étude des indicateurs de la biodiversité
 - Ingénierie écologique des écosystèmes
- UE 2 : Éducation à l'environnement et au développement durable
- UE 3 : Gestion patrimoniale
- UE 4 : Écologie de la restauration
- UE 5 : Agro-écologie
- UE 6 : Services écosystémiques
- UE 7 : Étude d'impact

Unités d'enseignement général :

- UE 1 : Environnement économique et juridique
- UE 2 : Anglais
- UE 3 : Espagnol
- UE 4 : Séminaires :
 - Ethno-écologie :
 - Gestion de conflits
 - Aide à la concertation
 - Prise de parole en public
- UE 5 : Communication / Marketing

Unités d'enseignement fondamental :

- UE 1 : Outils mathématiques, statistiques

- UE 2 : Technologie de l'information et SIG

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none">• 1 président du jury ;• 2 enseignants, dont 1 enseignant de discipline fondamentale et 1 enseignant professionnel, diplômés en gestion et protection de la nature dispensant des cours professionnels ;• 4 professionnels du secteur d'activité des futurs certifiés, parmi lesquels deux représentent les employeurs, et deux les salariés.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none">• 1 président du jury ;• 2 enseignants, dont 1 enseignant de discipline fondamentale et 1 enseignant professionnel, diplômés en gestion et protection de la nature dispensant des cours professionnels ;• 4 professionnels du secteur d'activité des futurs certifiés, parmi lesquels deux représentent les employeurs, et deux les salariés.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	<ul style="list-style-type: none">• 1 président du jury ;• 2 enseignants, dont 1 enseignant de discipline fondamentale et 1 enseignant professionnel, diplômés en gestion et protection de la nature dispensant des cours professionnels ;• 4 professionnels du secteur d'activité des futurs certifiés, parmi lesquels deux représentent les employeurs, et deux les salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 1er septembre 2014, jusqu'au 21 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

11 certifiés en 2016

Autres sources d'information :

contact@igpn.fr

IGPN.fr - site officiel

Lieu(x) de certification :

Institut pour la Gestion et la Protection de la Nature (IGPN) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [Montpellier]

IGPN, 13 rue du Carré du Roi 34 000 Montpellier

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :